



PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
SOUS-PRÉFECTURE DE THIONVILLE

SOUS-PREFECTURE DE THIONVILLE
BUREAU DES ARMES
Tél. 03 82 59 19 29
Fax 03 82 59 19 21
Catherine.gornik@moselle.gouv.fr
Lucie.forti@moselle.gouv.fr

THIONVILLE, le 02 Mai 2011

Le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Thionville

A

Mesdames et Messieurs les Maires
de l'arrondissement de THIONVILLE

OBJET / Transfert du bureau des armes à la Préfecture

Suite à une réorganisation des services de la Sous-Préfecture de THIONVILLE, je vous informe qu'à compter du 16 mai 2011, le service des armes sera transféré à la Préfecture de METZ. Je vous invite dès à présent à en informer les usagers susceptibles de vous demander des informations sur les procédures de dépôt des demandes de déclaration ou d'autorisation d'armes.

Je vous informe qu'aucune demande d'autorisation et aucune déclaration d'armes ne doit être transmise directement à la Préfecture.

Conformément aux dispositions du décret 95-589, il appartient, en effet, aux usagers de déposer leur demande aux services de police ou de gendarmerie de leur lieu de résidence.

A compter du 16 mai 2011, tout renseignement relatif aux conditions de délivrance d'autorisation ou de déclaration d'armes pourra être obtenu auprès de la Préfecture de la Moselle – Bureau de la sécurité intérieure – 9, Place de la Préfecture – 57034 METZ CEDEX

Dans l'attente de ce transfert, le bureau des armes de la Sous-Préfecture de Thionville assurera le traitement des dossiers déposés avant le 16 mai 2011 et reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Sous-Préfet,

François MARZORATI